

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-1-0-4

Séance du lundi 21 février 2022

PREMIÈRE CONSULTATION CITOYENNE : 92 % DES ALSACIENS ET ALSACIENNES DEMANDENT LE RETOUR À LA RÉGION ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS : ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION

Mme DREYFUS Isabelle, procuration à M. Yves SUBLON
Mme GREIGERT Catherine, procuration à M. Charles SITZENSTUHL
M. OEHLER Serge, procuration à Mme Françoise BEY
Mme RAPP Catherine, procuration à M. Alain COUCHOT
M. Victor VOGT, procuration à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER
M. Etienne WOLF, procuration à Mme Christiane WOLFHUGEL

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

|

Considérant l'exposé du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace lors de la réunion publique du Conseil du 21 février 2022 relatif aux résultats de la première consultation citoyenne des Alsaciens pour la sortie de la région Grand Est et le retour à la Région Alsace ;

Considérant que 168 456 votes ont été exprimés selon les différentes formes possibles de votation ; que 8,7 % des votes ont été déclarés invalides par l'huissier de justice en charge de leur contrôle (bulletins non complets, doublons, bulletins illisibles) ;

Considérant que 153 844 votes sont considérés comme valides (91,3% des votes exprimés) ;

Considérant les résultats de la consultation citoyenne qui font apparaître que les Alsaciens et Alsaciennes ont exprimé à 92,4 % des votes valides (142 200) le retour à une Région Alsace à part entière.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne acte au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace des résultats de la consultation ;
- Prend la mesure du vote massif et sans appel des Alsaciens et des Alsaciennes (92,4 %) en faveur du retour à une Région Alsace à part entière ;
- Considère que le résultat donne mandat au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et aux Conseillers d'Alsace pour œuvrer à un retour rapide à une région Alsace à part entière ;
- Demande à ce que le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace informe tous les candidats à l'élection présidentielle et les saisisse de la demande d'un retour à une Région Alsace tel que voulu par la population ;

- Charge le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de travailler sur les modalités de mise en œuvre d'un retour à la région Alsace en rencontrant le/la Président(e) de la République et les groupes parlementaires.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

8 abstentions :

Fleur LARONZE

Florian KOBRYN

Damien FREMONT

Ludivine QUINTALLET

Françoise BEY

Serge OEHLER

Alain COUCHOT

Catherine RAPP